

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 1^{er} mai 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 1^{er} mai 2018 à 20h au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Le maire M. Alain Jobin

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

M. Roger Cloutier
Mme Marianne Comeau
M. Yves Guérette
Mme Dominique Lussier
M. Jean-Sébastien Savaria
M. Marcel Therrien

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Assemblée de consultation publique à 20 heures concernant :

- Règlement no 39-7-2018 amendant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les dispositions applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
- Règlement no 42-4-2018 amendant le règlement des permis et certificats afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les documents devant accompagner une intervention dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

Résolution numéro 101-05-2018

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyé par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 102-05-2018

**3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
10 AVRIL 2018**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5.1	28 mars 2018	Sécurité à vélo chez les jeunes
5.2	16 avril 2018	Bilan 2017 : Régie intermunicipale d'action et des Maskoutains
5.3	16 avril 2018	Remerciement de la directrice École aux Quatre-Vents
5.4	17 avril 2018	Hausse de 29% des investissements dans le secteur manufacturier
5.5	17 avril 2018	Bilan économique annuel 2017 – Saint-Hyacinthe technopole
5.6	18 avril 2018	La FQM demande le report de la légalisation du cannabis
5.7	19 avril 2018	222 000 \$ accordés pour des projets de développement rural, dont 5000 \$ pour Saint-Barnabé-Sud
5.8	23 avril 2018	Programme Mobilisation - Diversité
5.9	23 avril 2018	Des potagers urbains gratuits pour les citoyens de la circonscription de Saint-Hyacinthe – Initiative de Chantal Soucy
5.10	26 avril 2018	Résolution de la MRC des Maskoutains
5.10.1	18-04-93	Cours d'eau Donais, Branche 9 – Contrat – Appel d'offres
5.10.2	18-04-130	Politique de la famille – Semaine québécoise des familles – 14 au 20 mai 2018
5.10.3	18-04-131	Journée internationale contre l'homophobie
5.10.4	18-04-132	Journée mondiale de sensibilisation à la Maltraitance des personnes âgées
5.11	30 avril 2018	Remerciement – Club Fadoq Saint-Barnabé-Sud

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution numéro 103-05-2018

6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du mois mars à avril 2018 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	2 512.69 \$
Administration	6 769.50 \$
Contractuel	587.00 \$

Dépense :

Administration	3 774.20 \$
Sûreté du Québec	
Sécurité publique	459.03 \$
Transport (voirie)	2 025.96 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	2 269.20 \$
Eaux usées	3 375.83 \$
Hygiène du milieu (cours d'eau)	

Santé et Bien-être 1 034.78 \$

Aménagement urbanisme 60.00 \$

Loisir et Culture

Loisir et parc	352.78 \$
Bibliothèque	1 434.54 \$

Total : **24 655.51 \$**

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

Cette liste de comptes peut être consultée sur demande à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Sylvie Gosselin, MBA - Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution numéro 104-05-2018

6.1.1 CORRECTION RÉSOLUTION 30-02-2018 - ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer des mois de décembre 2017 et janvier 2018 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :		Correction
Élus	2 563.65 \$	
Administration	8 808.48 \$	
Contractuel	1 100.00 \$	
Dépense :		
Administration	37 153.56 \$	
Sécurité publique	48 559.33 \$	48 841.76 \$
Transport (voirie)	28 791.31 \$	28 508.88 \$
Hygiène du milieu		
Hygiène du milieu	67 978.16 \$	
Eaux usées	3 006.68 \$	
Hygiène du milieu (cours d'eau)	1 638.00 \$	
Aménagement urbanisme	7 070.41 \$	
Loisir et Culture		
Loisir et parc	19 658.13 \$	
Bibliothèque	13 630.65 \$	
Total :	239 958.36 \$	

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Roger Cloutier
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

DE CORRIGER la résolution no 30-02-201.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 105-05-2018

6.2 CONCOURS – EMBELLIR NOTRE MILIEU

CONSIDÉRANT qu'embellir notre milieu donne de la valeur à nos propriétés et attire les visiteurs;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER un budget de 400 \$ détaillé comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|--------|
| • Prix commerces /industries | 100 \$ |
| • Prix pour établissements agricoles | 100 \$ |
| • Prix pour les résidences | 100 \$ |
| • Jugement par un spécialiste externe | 100 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 106-05-2018

**6.3 CONFÉRENCE ET COLLOQUE DE ZONE MONTÉRÉGIE EST -
INSCRIPTION – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU
QUÉBEC (ADMQ)**

CONSIDÉRANT que chaque année, les membres de chaque zone sont invités à participer à des conférences et un colloque de zone, un événement de réseautage et d'information, organisé par l'exécutif de zone;

CONSIDÉRANT que les conférences et colloques permettent aux participants de parfaire leurs connaissances et d'échanger sur leurs réalités économiques, politiques et juridiques;

CONSIDÉRANT que la directrice générale fait partie du conseil d'administration de la zone Montérégie-Est ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

Que Madame Sylvie Gosselin Directrice générale soit autorisée à participer à la conférence qui se tiendra le 9 mai 2018 au Manoir Yamaska au montant de 125.00 et au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le jeudi, 27 septembre 2018 à La Champenoise de Saint-Damase. Au montant de 175.00 \$

Que les frais d'inscription pour un montant total de 300,00 \$ taxes incluses soient acquittés, montant disponible au poste budgétaire 0213000454 « Services de formation ».

Que les frais de kilométrage soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 107-05-2018

**6.4 MANDAT À LA FQM POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ÉLABORATION
D'OUTILS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES À LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BARNABÉ-SUD**

CONSIDÉRANT que le conseil avait démontré un intérêt pour la mise en place de description de tâche, d'évaluation de la performance et d'élaboration d'outils de gestion de la rémunération;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu le 13 février 2018 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

EN CONSÉQUENCE,
 Sur la proposition de Roger Cloutier
 Appuyée par Marianne Comeau
 IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le mandat à la FQM pour un montant approximatif de 4550\$ + taxes. :

- Préparation et rédaction de descriptions de poste – 5 heures
- Élaboration d'outils de gestion de la rémunération – 15 heures
- Élaboration des outils d'évaluation de la performance – 15 heures

Montant disponible au poste budgétaire 02 13000 412 « Services professionnels ».

Vote des membres du conseil:			Proposeur (P) Vote POUR (O)	
# 1 Marcel Therrien	O	# 5 J-Sébastien Savaria	N	Absent (A) Vote CONTRE (N)
# 2 Marianne Comeau	O	# 6 Yves Guérette	N	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
# 3 Roger Cloutier	O	Maire:		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
# 4 Dominique Lussier	O	Maire suppléant:		REJETÉ

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

6.5 AVIS - POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Suite aux nouvelles obligations concernant la loi 122, la politique de gestion contractuelle devient automatiquement un règlement; et que tant que la municipalité n'aura pas adopté un nouveau règlement concernant ce sujet, ce règlement qui est considéré en vigueur.

6.6 SUIVI ET MISE À JOUR DES PLANS D'ACTION – POLITIQUE DES AINÉS ET POLITIQUE FAMILIALE ET AMIES DES AINÉS EN AVRIL 2018

La directrice générale fait un dépôt du suivi et de la mise à jour des plans d'action des politiques des ainés et de la famille et amies des ainés.

6.7 Résolution numéro 108-05-2018 MANDAT DONNÉ À THERRIEN COUTURE S.E.N.C.R. – RAPPORT DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
 Appuyée par Marianne Comeau
 IL EST RÉSOLU

DE DONNER le mandat à Terrien Couture S.E.N.C.R. afin d'analyser et donner ses recommandations concernant le rapport de surveillance environnementale de LVM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Aucun point pour ce mois-ci.

7.2 Résolution numéro 109-05-2018 ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION OCCASIONNELLE D'UNE BORNE INCENDIE DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD ET LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Sur la proposition de Yves Guérette
 Appuyée par Jean-Sébastien Savaria

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente et de demander à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains à signer également l'entente pour les besoins en service incendie de Saint-Barnabé-Sud

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 110-05-2018

7.3 ASPHALTAGE DE COUR ET ENTRÉE DE LA CASERNE

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le contant à Michel Perron de 480 à 600 pieds carrés asphalte au montant de 3.50 \$ du pied carré + taxes.

Montant disponible au compte no 02 22000 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 INTALLATION D'UN LUMINAIRE LED AVEC POTEAU 16'

Point reporté à une séance ultérieure.

Résolution numéro 111-05-2018

7.5 SUIVI SAUVETAGE HORS ROUTE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-04-51 de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains demandant à la Municipalité son intérêt pour ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

Qu'avant d'aller de l'avant dans ce projet, la municipalité aimerait connaître les engagements envers ce projet, tels que les achats, les protocoles d'intervention, la répartition de la subvention ! Des représentants des deux municipalités provenant de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pourraient faire partie d'un comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 MODÈLE SCHÉMA RÉVISÉ

Le maire informe que le modèle du schéma révisé a été donné aux conseillers afin d'en prendre connaissance pour analyse lors d'une séance ultérieure.

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud et les rapports suivants.

8.1.2 Programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale

8.1.3 Rapport du service d'ingénierie concernant le chemin du Cimetière et de Saint-Barnabé reporté à une séance ultérieure (point reporté à une séance ultérieure)

8.2. SUIVI DU DOSSIER RESURFAÇAGE DU RANG BASSE-DOUBLE – DATE, PLAN ET DEVIS

La directrice générale informe le conseil des étapes suivantes :

- Transmettre la publication, avis appel d'offres : Le courrier, 3 mai 2018
- Plan et devis sur SEA0 le 3 mai 2018
- Ouverture des soumissions, le 24 mai 2018
- Octroi au conseil du 5 juin 2018

8.3 Résolution numéro 112-05-2018 SYNDICATS DE L'UPA DES MASKOUTAINS NORD-EST ET DE LA VALLÉE MASKOUTAINE – CAMPAGNE D’AFFICHAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – DÉCLARATION D’INTÉRÊT

CONSIDÉRANT la demande, des syndicats de l'UPA des Maskoutains nord-est et de la Vallée maskoutaine, de connaître les municipalités intéressées à participer à une campagne d'affichage sur la sécurité routière qui se tiendrait au printemps et à l'automne chaque année;

CONSIDÉRANT que l'affichage indiquant la présence potentielle de machinerie agricole sur les routes pouvant mener à des accidents est jugé insuffisant, puisque les automobilistes ne voient pas toujours de loin la machinerie agricole, notamment en raison de la configuration des routes;

CONSIDÉRANT que la machinerie agricole est de plus en plus imposante, ce qui occasionne des problématiques de visibilité, mais aussi un risque accru pour les utilisateurs de la route, notamment lors de dépassements;

CONSIDÉRANT que les syndicats de base de l'UPA de la Montérégie fourniront les affiches et que chaque municipalité aura la responsabilité de procéder à l'installation des panneaux d'affichage temporaires aux extrémités de leur municipalité, au printemps et à l'automne, sur les chemins publics dont l'entretien est à leurs charges au sens du paragraphe 6 de l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) ou bien sur des terrains appartenant à des tiers en ayant obtenu leurs autorisations au préalable;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de liaison MRC/UPA recommandent au conseil de demander, à cet effet, aux municipalités de notre MRC à déclarer leur intérêt par voie de résolution, à participer à la campagne d'affichage temporaire sur la sécurité routière des syndicats de base de l'UPA de la Montérégie, qui aurait lieu chaque printemps et automne sur les chemins publics dont l'entretien est à leurs charges au sens du paragraphe 6 de l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) ou terrains appartenant à des tiers en ayant obtenu leurs autorisations.;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de liaison MRC/UPA formulée lors de la réunion du 4 octobre 2017;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière daté du 5 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

Que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud déclare son intérêt et désire recevoir 2 affiches 4 x 8 horizontales « Cultivons la patience, c'est la bonne voie! ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le maire Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC

Le conseiller M. Marcel Therrien donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

Résolution 113-05-2018

9.3 NETTOYAGE DU POSTE DE POMPAGE

CONSIDÉRANT que pour son bon fonctionnement il est recommandé de faire un nettoyage du poste de pompage tous les ans;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Mariame Comeau
IL EST RÉSOLU

De mandater l'inspecteur municipal à procéder au nettoyage du poste de pompage.

D'UTILISER le compte 02 41400 526 « Entretien de machinerie et outillages », montant disponible au poste budgétaire 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose la liste des permis généraux transférés à l'évaluateur par M. Raymond Lessard, inspecteur en bâtiments.

Résolution numéro 114-05-2018

10.2 ADOPTION RÈGLEMENT NO 39-7-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié afin d'y intégrer de nouvelles dispositions applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, toute municipalité concernée par lesdites modifications doit adopter tout règlement visant à assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'un règlement de concordance, celui-ci n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 avril 2018, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu, le 1er mai 2018, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Marcel Therrien
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 1er mai 2018, le règlement numéro 39-7-2018 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les dispositions applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ».
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 115-05-2018
10.3 ADOPTION RÈGLEMENT NO 42-4-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES DOCUMENTS DEVANT ACCOMPAGNER UNE INTERVENTION DANS LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié afin d'y intégrer de nouvelles dispositions applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, toute municipalité concernée par lesdites modifications doit adopter tout règlement visant à assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT que certaines de ces dispositions concernent les documents devant accompagner une demande de permis ou de certificat d'autorisation pour une intervention dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;

CONSIDÉRANT un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 avril 2018, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT le conseil municipal a tenu, le 1er mai 2018, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 1er mai 2018, le règlement numéro 42-4-2018 intitulé « Règlement amendant le règlement des permis et certificats afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les documents devant accompagner une demande de permis pour une intervention dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.4 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Le maire informe qu'il y aura un avis public donné par la directrice générale pour permettre aux citoyens de se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes lors de la séance du 5 juin à 19h30.

- **Pour le 276 rang Saint-Amable**
Une demande d'agrandissement d'une résidence, sur pieux vissés, ayant une superficie supérieure à 20 m².
- **Pour le 199 rang Michaudville**
Afin de permettre l'installation d'une piscine hors-sol en empiétant dans la cour avant donnant sur la rue Messier.

Résolution numéro 116-05-2018

10.5 AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à donner les contrats de gré à gré pour le projet d'aménagement du parc des loisirs et circuits santé afin d'y planter plus de 197 arbres brise-vent, achat de 2 autres bacs de légumes, semis et terre, paillis : jusqu'à un montant de 3500.00 \$ plus taxes.

Montant payable par le compte; fonds de parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 117-05-2018

10.6 ENTRETIEN PAYSAGER DES IMMEUBLES MUNICIPAUX

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le contrat de gré à gré à compagnie Marcel Lavallière Paysagiste inc. au même montant de 1290.00\$ plus taxes

D'UTILISER le compte prévu au budget 2018 no. 02 13000 522 « Entretien et réparation bâtiment et terrain ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RETOUR SUR LE CAFÉ-RENCONTRE

Le maire donne le compte rendu du café-rencontre du 22 avril concernant l'expérience vécue de Nathalie Leblanc à sa participation au Rallye des Gazelles du désert.

Résolution numéro 118-05-2018

11.2. CONTRIBUTION ANNUELLE RÉSERVÉE AU COMITÉ DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud avait déjà remis le chèque au montant de 8960.00 \$ en janvier 2018 aux Loisirs de Saint-Barnabé-Sud.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU

D'abroger la résolution 96-04-2018

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 119-05-2018

11.3 MODULE DE JEUX - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT le montant de subvention de 40 000 \$ provenant du Fonds de développement rural pour le projet de module de jeux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur l'invitation du 18 avril 2018 à cinq fournisseurs, afin de soumettre la fourniture et installation de structure de jeux de parc et de fournitures et installation de revêtement de surface.

CONSIDÉRANT que l'analyse des 4 offres de services a été faite, par un comité de sélection ayant l'expertise dans le domaine, le 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT que les critères et pondérations retenus pour évaluer les soumissions sont :

Design d'ensemble	25 points
Nombre de composants	15 points
Originalité des composants	15 points
Intérêt pour les utilisateurs	10 points
Résistance au vandalisme et qualité des produits	25 points
Prix	10 points
<hr/>	
TOTAL	100 points

CONSIDÉRANT qu'une fois le pointage final connu, le plus haut résultat détermine l'offre comportant le meilleur rapport qualité/prix

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat ayant reçu le meilleur résultat rapport qualité/prix à Tessier Récréo-Parc au montant de 49 999.00\$ + taxes.

QUE le fournisseur s'engage à réduire la facture de 10% si les délais d'installation ne sont pas respectés, soit à la date limite du 11 août 2018.

Montant disponible au poste budgétaire 2018 no. 03 31000 729 – Module de jeux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 120-05-2018

11.4 AUTORISATION DE FAIRE UN FEU DE JOIE – FÊTE FAMILIALE

CONSIDÉRANT le règlement 01-2016 défend de faire brûler des feux de joie dans le périmètre urbain;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER la permission aux Loisirs de Saint-Barnabé-Sud de faire un feu de joie au terrain des loisirs pour la fête familiale du 18 août 2018.

D'AVISER le directeur d'incendie de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 121-05-2018

11.5 AUTORISATION DE VENTE EXTÉRIEURE D'ALCOOL – FÊTE FAMILIALE

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis d'alcool sera faite par les Loisirs de Saint-Barnabé-Sud inc. pour la fête familiale du 18 août 2018.

CONSIDÉRANT le règlement G200, défendant de prendre de l'alcool dans les parcs;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU

D'accorder la vente d'alcool par le comité des Loisirs de Saint-Barnabé-Sud et la consommation des citoyens sur les lieux de la fête familiale du 18 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. SUJETS DIVERS

- 12.1 Tableau des suivis découlant du procès-verbal
- 12.2 Retour sur la formation des élus du 4 et 12 avril 2018
- 12.3 Mini-Scribe avril 2018
- 12.4 Projet à la caserne rénovation mur & fenêtre et installation de fosse septique

13. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Résolution numéro 122-05-2018

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Dominique Lussier, l'assemblée est levée à 21h57.

ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	SYLVIE GOSSELIN, MBA, DMA Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 1^{er} mai 2018.

Sylvie Gosselin, MBA - Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Jobin, maire